



# FRANCE

## *en bref*

### **Le Sénat a rejeté l'article sur la publication du patrimoine des élus**

**TRANSPARENCE** — Les sénateurs ont vécu une journée de dufes, vendredi, en rejetant la publication du patrimoine des élus, après l'avoir pourtant créée, à l'occasion de l'examen du projet de loi sur la transparence de la vie publique. Les sénateurs ont voté contre l'ensemble de l'article I du texte, alors qu'ils venaient de prévoir, par un amendement, la publication du patrimoine des élus au « JO ». Ce faisant, cette disposition est automatiquement tombée. Cet amendement était le résultat de laborieuses négociations entre sénateurs. « L'article I était une excellente synthèse qui garantissait à la fois la transparence, son contrôle et la vie publique », a déploré Jean-Pierre Sueur, président PS de la commission des Lois, faisant valoir que le dispositif voté par l'Assemblée, la consultation possible des déclarations en préfecture, mais assortie de sanctions en cas de publication, était « inapplicable ». L'étude du texte doit reprendre ce matin, avant une commission mixte paritaire, demain soir, pour trouver un compromis.